

ÉLECTIONS EUROPÉENNE 2024

LA FEBEA PUBLIE UN MANIFESTE DE 7 PROPOSITIONS POUR PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE

Le secteur cosmétique, acteur majeur de l'économie française et européenne, représente un moteur du rayonnement international de la marque France et de vitalité industrielle de notre pays. Pour l'industrie cosmétique, les enjeux européens sont décisifs.

À quelques mois des élections européennes, le secteur, représenté en France par la FEBEA (Fédération des Entreprises de la Beauté), appelle notamment à un cadre européen harmonisé et stable, indispensable à la préservation d'une industrie française et européenne de la cosmétique forte et durable. Dans ce cadre, les législations européennes doivent s'appuyer sur des éléments scientifiques solides et assurer la sécurité et la transparence pour le consommateur.

La FEBEA interpelle les élus et futurs élus européens sur 7 propositions concrètes qui permettront de développer cette industrie en France et en Europe au bénéfice de tous : territoires, États membres, consommateurs et transition écologique.

3 axes prioritaires ont été identifiés :

GARANTIR AU SECTEUR UNE STABILITÉ NORMATIVE ET UN CADRE HARMONISÉ

PROPOSITION 1 : Juguler l'inflation législative pour préserver la compétitivité du secteur, dans un contexte économique et concurrentiel exigeant

PROPOSITION 2 : Assurer une cohérence entre les législations nationales et européennes dans tous les domaines, et lutter contre les surtranspositions

PROPOSITION 3 : Lever toutes les barrières non tarifaires entre les États membres et garantir une mise en œuvre cohérente de la législation de l'UE, pour progresser vers un marché européen des cosmétiques parfaitement intégré

S'APPUYER SUR LES DONNÉES ET LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES POUR LÉGIFÉRER EFFICACEMENT

PROPOSITION 4 : Garantir l'efficacité de l'action et de la législation européennes en s'appuyant sur des preuves scientifiques solides

PROPOSITION 5 : Renforcer le dialogue entre l'industrie, les scientifiques et les autorités publiques

PROPOSITION 6 : Se détacher de la notion d'«essentialité», qui n'est pas fondée d'un point de vue scientifique, dans la législation sur la composition des produits

RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

PROPOSITION 7 : Privilégier la dématérialisation pour garantir une information complète, fiable et objective sur les produits cosmétiques, alors que les emballages sont déjà saturés de mentions obligatoires

Le détail de ces propositions est présenté dans le manifeste [disponible ici](#).



À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Peauger – responsable de la communication – apeauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Bourg – guillaume@agencethedesk.com – 06 10 61 62 50